



22 rue de Gâtines

## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ENLEVEMENT ET D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES DU VAL DE CHER

Comité Syndical du 11 février 2020 à 18h30

L'an deux mil vingt, le 11 février à 18 heures 30, le Comité Syndical du SMIEEOM Val de Cher s'est réuni à la salle de réunion des bureaux du SMIEEOM Val de Cher, 22 rue de Gâtines à SEIGY, sous la présidence de Monsieur Éric MARTELLIERE.

**Date de la convocation** : 30 janvier 2020

### Communauté de Communes Val de Cher Contrôis

<i>Commune</i>	<i>Délégué(e)</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant(e)</i>
CHATEAUVIEUX	SAUX Christian	X	
CHISSAY EN TOURAINE	MARLE Michel		X
CHOUSSY	GOSSEAUME Thierry	X	
CONTRES	COLLIN Guillaume	X	
FEINGS	MICHOT Karine	X	
FOUGERES S/BIEVRE	MARTELLIERE Éric	X	
FRESNES	RILLET Patricia		X
GY EN SOLOGNE	DOS ANJOS Paulino		X
LASSAY SUR CROISNE	GAUTRY François	X	
MEHERS	CHARBONNIER François	X	
MONTHOU SUR CHER	MARINIER Jean-François	X	
MONTRICHARD VAL DE CHER	DUMONT DAYOT Michel	X	
OISLY	DANIAU Florence	X	
PONTLEVOY	BERTHAULT Jean-Louis	X	
POUILLE	GOUTX Alain	X	
ROUGEOU	JOULAN Bénédite	X	
SAINT AIGNAN/CHER	TROTIGNON Xavier	X	
SASSAY	PERCEVAL Vincent		X
SEIGY	BARAT Claude		X
SELLES SUR CHER	LATOURE Martine	X	
ST JULIEN DE CHEDON	DUVOUX Alain		X

### Communes indépendantes

<i>Commune</i>	<i>Délégué</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant(e)</i>
BILLY	LATREILLE Jean-Claude	X	

#### Absents non excusés :

Messieurs JULIEN Pierre (Chatillon sur cher) , TROTIGNON Michel (St Romain sur Cher), ROINSOLLE Daniel (Thenay), LE FRENE Patrick (Vallières les grandes), CHARLUTEAU Daniel (Thésée)

#### Absents excusés ayant donné procuration

Madame GOINEAU Annick (Mareuil sur cher) donne pouvoir à Monsieur TROTIGNON Xavier (St Aignan sur cher)

Madame CHARLES Françoise (Chémery) donne pouvoir à Monsieur CHARBONNIER François

Madame PENNEQUIN Elisabeth (Couddes) donne pouvoir à Monsieur GOSSEAUME Thierry  
Monsieur EPIAIS Jean-Pierre (Couffy) donne pouvoir à Monsieur GAUTRY François  
Monsieur GIRAULT Bernard (Faverolles sur Cher) donne pouvoir à Monsieur MARLE Michel  
Monsieur BIETTE Bernard (Soings en Sologne) donne pouvoir à Monsieur BARAT Claude  
Monsieur SINSON Daniel (Meusnes) donne pouvoir à Monsieur BERTHAULT Jean-Louis  
Madame BRECHET Catherine (Noyers sur cher) donne pouvoir à Madame DANIAU Florence  
Monsieur SIMON André (OUCHAMPS) donne pouvoir à Madame MICHOT Karine  
Madame LEPAPE Nathalie (Mur de Sologne) donne pouvoir à Monsieur MARTELLIERE Éric (Fougères sur Bièvre)

↳ Absents excusés

Messieurs DESFORGES Jacky (Angé), PAOLETTI Jacques (St Georges sur cher),

↳ Assistaient à la réunion

Monsieur GAILLARD – Commune d'Angé  
DAVAU Corine – Responsable administratif  
FOURRET Romain – Responsable technique

### Secrétaire de Séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical.

Madame JOULAN Bénédite, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En ouvrant la séance, Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

### Procès-verbal :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché. Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

↳ Résultat analyse du marché de travaux de démolition et de reconstruction d'un centre de transfert de déchets sur la commune de Choussy

Monsieur le Président fait part des éléments de discussion de la commission d'appel d'offres. Monsieur le Président donne la parole à Monsieur HUBERT, Setec, maître d'œuvre ; il rappelle que le présent marché porte sur la démolition et la reconstruction du centre de transfert des déchets basé sur la commune de Choussy. Ce marché est décomposé de 9 lots :

- Lot 1 : VRD, renforcement de sol
- Lot 2 : Gros œuvre
- Lot 3 : Charpente Bois
- Lot 4 : Couverture bardage, serrureries, désenfumage
- Lot 5 : Portes rapides
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Process
- Lot 8 : Démolition désamiantage
- Lot 9 : Clôtures

Plusieurs plis ont été remis pour les différents lots

Lots	Nombre de plis
Lot 1 : VRD, renforcement de sol	5
Lot 2 : Gros œuvre	3
Lot 3 : Charpente Bois	2
Lot 4 : Couverture bardage, serrureries, désenfumage	3
Lot 5 : Portes rapides	1
Lot 6 : Electricité	0 déclaré infructueux - relancé
Lot 7 : Process	2
Lot 8 Démolition désamiantage	5
Lot 9 : Clôtures	5

La présente consultation est passée, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique selon une procédure adaptée avec possibilité de négociation.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que l'entreprise SETEC renégociera avec les entreprises candidates aux lots 1,2,3.

Un retour de ces négociations est prévu pour analyse pour le 21 février prochain.

#### Rapport d'orientations budgétaires 2020

Monsieur le Président présente les résultats de l'exercice 2019 (Page 9 du ROB) :

Résultat de clôture – Fonctionnement : 1 191 533.59 €

Résultat de clôture – Investissement : - 42 469.21 €

Soit un résultat global de l'exercice 2019 de **1 149 064.38 €**

Monsieur le président présente les différents tonnages

#### Ordures ménagères :

- De 2008 à 2019, les OMR sont passées de 302,70 kg/hab à 207 kg/hab soit une baisse de 32% soit un gain de 2 954 tonnes entre 2009 et 2019 soit 10 ans
- De 2017 à 2019, les OMR sont passées de 223,86 kg/hab à 207 kg/hab soit une baisse de 7,5% soit un gain de 700 tonnes en trois ans

#### Les recyclables

##### ⇒ Les emballages :

- En 2009, il a été collecté : 516,69 tonnes et en 2019 : 1 028,240 tonnes soit une augmentation de tonnage de quasiment 100%
- Entre 2017 et 2019 :

2017 : 850 tonnes collectées avec 27,97% de refus

2018 : 880 tonnes collectées avec 32,66% de refus, arrivée de la chargée de communication (Relance de la communication)

2019 : 1 028 tonnes collectés avec 28,11% de refus, arrivée de l'ambassadeur de tri

### Bilan :

- ✓ Très forte augmentation du flux capté
- ✓ Un taux de refus qui se stabilise malgré l'augmentation de tonnage
- ✓ Un travail de terrain qui impacte directement la qualité du tri

#### ⇒ Le papier

- En 2009, il a été collecté : 1 121 tonnes et en 2019 : 1 034 tonnes soit une baisse de 34 tonnes malgré l'augmentation de la population
- Entre 2017 et 2019 :  
2017 : 1 085 tonnes collectées avec 3,74% de refus  
2018 : 1 028 tonnes collectées avec 5,98% de refus, arrivée de la chargée de communication (relance de la communication)
- 2019 : 1 034 tonnes collectées avec 5,14% de refus, arrivée de l'ambassadeur de tri

### Bilan :

- ✓ Un flux qui se dégrade progressivement de par la dématérialisation des données et la digitalisation.
- ✓ Un taux de refus bas

#### ⇒ Le verre :

- En 2009, il a été collecté : 1 904 tonnes et en 2019 : 2 205 tonnes soit une augmentation de 301 tonnes.
- Entre 2017 et 2019 :  
2017 : 2 026 tonnes collectées  
2018 : 2 096 tonnes collectées, arrivée de la chargée de communication (relance de la communication)  
2019 : 2 205 tonnes collectées, arrivée de l'ambassadeur de tri

### Bilan :

- ✓ Jamais de remarque sur la qualité du verre
- ✓ Un flux stable
- ✓ Un flux compliqué à conserver de par les types de contenants utilisés, le tout plastique.
- ✓ Impact de la communication sur la captation du flux tant terrain que support

Monsieur le Président rappelle que la dette est faible comme indiqué précédemment et qu'un emprunt s'arrêta en juillet 2019 et un second en décembre 2021.

Monsieur le Président indique que les recettes diminuent, dû à la chute des prix des matières premières. (Page 13 du ROB)

#### Les orientations budgétaires 2020

- ⇒ *Construction du centre de transfert gravitaire*
- ⇒ *Extension des consignes de tri pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021*
- ⇒ *Colonnes apport volontaires (enterrées ou aériennes) afin de pallier aux extensions des consignes de tri*

⇒ **Etude sur le gisement des biodéchets.**

Monsieur le Président indique qu'il a été fait en partenariat avec la Communauté de Communes Val de cher, la Chambre des métiers et de l'Artisanat ainsi que le SMIEEOM VAL DE CHER, une remise des éco labels (Or, argent, bronze) à des professionnels du territoire (restaurateurs, métiers de bouches, coiffeurs, ..). Les différents établissements ont été récompensés pour avoir réalisé des actions concrètes en faveur de l'environnement et avoir relevé les défis **Déchets / Éco-produits / Fluides / Énergie.**

⇒ **Programme local de prévention – Stratégie de communication**

Une réflexion est en cours avec la Communauté de Communes du Romorantinais afin de mutualiser les coûts sur ce programme.

⇒ **Réflexion sur la réalisation d'une déchèterie particuliers et professionnels (système Appulz) – Définition de la maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERTHAULT, vice -président en charge des déchèteries. Il rappelle qu'il faudra avoir une réflexion sur

- ✓ Sur une déchèterie à plat
- ✓ Sur une plateforme à plat pour les déchets verts
- ✓ Autour du personnel (prévoir 2 gardiens par déchèterie, permet une meilleure qualité du tri), le personnel de nos déchèteries effectue un travail de qualité qui est peu respecté par les usagers des déchèteries.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. Il est indispensable de proposer un service public de qualité auprès de nos usagers. Le nouveau centre de transfert gravitaire permettra d'améliorer les conditions de travail des deux agents sur site. Ils pourront se consacrer à d'autres missions que le chargement des OMR qui leur prend actuellement trois heures par jour.

Pour les années à venir, il faudra également rester vigilant en matière de gestion budgétaire, il ne faut pas négliger l'impact d'une baisse des recettes, lié au recyclage. L'excédent des dernières années a toujours permis de maintenir un taux de taxe des ordures ménagères à un niveau stable, malgré les hausses liées au prix du pétrole ou encore des diverses taxes (TVA, TGAP...).

Voté à l'unanimité

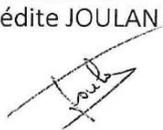
☞ **BS ENVIRONNEMENT : Avenant au marché d'exploitation des déchèteries Lot 4 : Transport et traitement des déchets diffus spécifiques**

Monsieur le Président rappelle que la société BS ENVIRONNEMENT n'a pas souhaité accepter la proposition d'avenant pour prolonger le contrat de 2 ans.

Une rencontre doit avoir lieu avec la direction de cette entreprise.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15**

Secrétaire de séance  
Bénédicte JOULAN



Le Président  
Éric MARTELLIERE

SMIEEOM VAL DE CHER  
22 rue de Gârnies  
41110 SEIGY

